

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1967 B 00006

Numéro SIREN : 955 512 074

Nom ou dénomination : A. LAFONT

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003150

1967 B 6

BILAN ACTIF

02107121

B21/3150

21-9216

ACTIF		31/08/2020 12 mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	54 376	54 376	
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	298 628	281 846	16 782
	Autres immobilisations corporelles	374 814	253 061	121 753
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	2 038 749		2 038 749
	Autres immobilisations financières	310		310
	Total II	2 766 878	589 283	2 177 595
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	3 906 828	616 620	3 290 208
	En-cours de production de biens	376 078		376 078
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis	7 981 825	1 201 416	6 780 410
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	231 225		231 225
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	4 062 395	19 107	4 043 288
	Autres créances	184 004		184 004
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	353 509		353 509
	Charges constatées d'avance (3)	82 378		82 378
	Total III	17 178 242	1 837 143	15 341 099
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		19 945 119	2 426 426	17 518 693

CERTIFIÉE CONFORME

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 038 749

22 910

BILAN PASSIF

PASSIF		31/08/2020	12 mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 235 140)	3 235 140	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 009 332	
	Ecarts de réévaluation	248 752	
	Réserves		
	Réserve légale	323 514	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 851 493	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 396 699	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	15 064 930	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	438 366	
	Provisions pour charges		
	Total III	438 366	
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	286 021	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 600	
	Dettes fiscales et sociales	784 995	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	878 782	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	2 015 397	
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 518 693	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 015 397

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2020 12mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (I)			
Ventes de marchandises	5 501 004	20 381	5 521 385
Production vendue de biens	17 203 073	226 201	17 429 274
Production vendue de services	537 677	4 313	541 990
Chiffre d'affaires NET	23 241 754	250 895	23 492 649
Production stockée			1 370 726 -
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			1 527 996
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			58 951
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			23 708 870
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			3 249 535
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 831 931
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			577 735 -
Autres achats et charges externes *			7 347 280
Impôts, taxes et versements assimilés			222 507
Salaires et traitements			1 883 122
Charges sociales			739 064
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			118 048
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 820 082
Dotations aux provisions			288 677
Autres charges			163 923
Total des Charges d'exploitation (II)			20 086 434
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 622 436
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2020 12 mois
Produits financiers	
Produits financiers de participations (3)	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	3 981
Autres intérêts et produits assimilés (3)	141 500
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	145 481
Charges financières	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	49 764
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	49 764
2. Résultat financier (V-VI)	95 717
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 718 153
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 399
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	162 884
Total VII	181 283
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 047
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	668
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	149 689
Total VIII	159 404
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	21 879
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	343 333
Total des produits (I+III+V+VII)	24 035 634
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 638 935
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 396 699

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3 981
4 981

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes clos en 2020 ont été impactés par la crise sanitaire COVID-19. Toutefois, l'entité assure une continuité de ses activités dans un contexte évolutif en privilégiant la santé de ses collaborateurs et en veillant à respecter les mesures restrictives en vigueur. Cette pandémie aura un impact sur l'exercice clos en 2021 qu'il n'est pas possible de quantifier à ce jour. Cela dépendra de multiples facteurs et notamment de l'étendue et de la durée de l'épidémie, des mesures de prévention et d'accompagnement décidées par le Gouvernement français. Les comptes ont été arrêtés le 26 Novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée à la COVID-19. A la date d'arrêt des comptes par la Présidence des états financiers 2020 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Société membre depuis le 1er septembre 2016 d'un groupe en intégration fiscale constitué par la société CEPOVETT en application des articles 223 A et s. du CGI.

Le montant des déficits reportables de la SAS A. LAFONT à la date d'entrée dans le régime d'intégration fiscale s'élève à 10.745.872 €.

La société CEPOVETT située 150, Ancienne Route de Beaujeu - 69400 GLEIZE,

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Siret n° 775 644 867 00100 est chargée d'établir les comptes consolidés du groupe.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	54 376		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	298 628		
Matériel de transport	330 554		42 393
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 705		
TOTAL	650 887		42 393
Prêts, autres immobilisations financières	290		2 038 769
TOTAL	290		2 038 769
TOTAL GENERAL	705 553		2 081 162

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			54 376	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			298 628	
Matériel de transport		19 838	353 109	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 705	
TOTAL		19 838	673 442	
Prêts, autres immobilisations financières		0	2 039 059	
TOTAL		0	2 039 059	
TOTAL GENERAL		19 838	2 766 878	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	54 376			54 376
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	272 047	9 799	0	281 846
Matériel de transport	147 146	106 526	19 170	234 502
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 835	1 723	0	18 558
TOTAL	436 028	118 048	19 169	534 907
TOTAL GENERAL	490 404	118 048	19 169	589 283

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 799				
Matériel de transport	106 526				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 723				
TOTAL	118 048				
TOTAL GENERAL	118 048				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		210 000			210 000
Autres provisions pour risques et charges	239 220	228 366	239 220		228 366
TOTAL	239 220	438 366	239 220		438 366

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 221 624	1 818 036	1 221 624		1 818 036
Sur comptes clients	187 284	19 107	187 284		19 107
TOTAL	1 408 908	1 837 143	1 408 908		1 837 143
TOTAL GENERAL	1 648 128	2 275 509	1 648 128		2 275 509
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		2 108 759 149 689	1 468 183 162 884		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 038 749	2 038 749	
Autres immobilisations financières	310		310
Clients douteux ou litigieux	22 910	0	22 910
Autres créances clients	4 039 485	4 039 485	
Personnel et comptes rattachés	3 092	3 092	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	722	722	
Impôts sur les bénéfices	30 925	30 925	
Taxe sur la valeur ajoutée	149 194	149 194	
Débiteurs divers	71	71	
Charges constatées d'avance	82 378	82 378	
TOTAL	6 367 836	6 344 616	23 220
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 038 749		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	65 600	65 600		
Personnel et comptes rattachés	262 570	262 570		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	214 573	214 573		
Taxe sur la valeur ajoutée	206 365	206 365		
Autres impôts taxes et assimilés	101 487	101 487		
Groupe et associés	286 021	286 021		
Autres dettes	878 782	878 782		
TOTAL	2 015 397	2 015 397		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 083 774			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	2.0000	1 617 570			1 617 570

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels industriels	Linéaire	4 à 15 ans
Agencements installations	Linéaire	12 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
AAR	71
FAE	12 407
Total	12 478

Détail des charges à payer

	Montant
FNP	51 247
AAE	48 012
RFA	830 769
CONGES PAYES	147 467
CH/CONGES	61 785
PRIMES	110 558
CH/PRIMES	45 329
TAXES	93 465
Total	1 388 632

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA	82 378		
Total	82 378		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Prêts	2 038 749		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art 831-2/14)

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux membres des organes de direction ne sont pas mentionnées car cela conduirait indirectement à faire état de salaires individualisés.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	19
Agents de maîtrise et techniciens	8
Employés	18
Total	45

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	49 764	145 481
Dont entreprises liées	4 981	3 981

A. LAFONT
Société par actions simplifiée au capital de 3 235 140 euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu
69400 GLEIZE
955 512 074 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 8 JANVIER 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 3.396.699,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	3.396.699,09 Euros
en totalité au compte « Autres Réserves »	
qui s'élève ainsi à 9.248.191,77 Euros	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président





FB AUDIT
WALTER FRANCE

A.LAFONT

Société par actions simplifiée
à associé unique

150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2020

A.LAFONT

Société par actions simplifiée à associé unique
150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2020

A l'associé unique de la société **A.LAFONT**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.LAFONT** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 26 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

415 Avenue de l'Argensol - 84100 Orange

Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

www.fbaudit-walterfrance.com

Email : walterfrance@fbaudit.com

Tél. : 04.90.51.46.30

Siret 349 066 605 00024 - S.A.S. au capital de 41 715 € inscrite à l'OEC de la région de Marseille
et sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Nîmes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

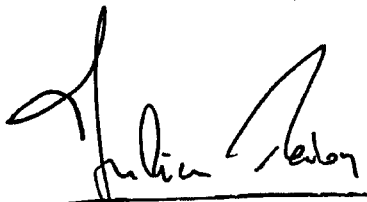
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORANGE, le 23 décembre 2020



Julien REDON
SAS FB AUDIT
Commissaire aux comptes